



## Coacher avec un diplome mais sans carte Pro, risque ?

Par **Max32**, le **01/03/2018** à **10:32**

Bonjour, je place ma question dans cette sous-catégorie mais je ne suis pas salarié.

Ma question est la suivante, je possède une licence STAPS et des amis m'ont demandé de les coacher avant cet été tout en me rémunérant, qu'est-ce que je peux encourir si jamais cela venait à se savoir ? Est-ce que les sanctions sont réellement appliquées ou est-ce seulement dissuasif ?

Car je n'ai pas encore fais la demande pour la carte professionnelle, sachant que pour la saison je ne travail pas dans le milieu du sport pour des raisons de gain financier et j'ai lu que cela pouvait aller jusqu'à 15 000€ d'amandes et 1an d'emprisonnement.

Pour 20€ par mois je vous avoue que la pilule serait dure à avaler.

Merci par avance pour vos réponses :)

Par **Dalma**, le **01/03/2018** à **11:38**

Bonjour,

Les sanctions dont vous parlez sont les peines maximales.

Mais notez qu'en cas d'accident non couvert par une assurance dédiée, vous pourriez devoir bien plus que ces montants.

Par **Max32**, le **01/03/2018** à **12:18**

Je vois oui, bon je vais quand meme faire en sorte de la faire pour que tout soit en regle.

Merci à vous